

Département du Morbihan  
Arrondissement de Vannes  
Canton de Muzillac  
Commune de NOYAL-MUZILLAC

**DECISION n°2022-11 du 14 mars 2022**

**OBJET : CONVENTION SDEM – TRAVAUX SUR LE RESEAU D’ECLAIRAGE RUE HAUTE – LOTISSEMENT  
LA CHENAIE T4**

**Le Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du 25 mai 2020 donnant délégation d’attributions au maire consenties par le conseil municipal ;

Vu le projet de convention de financement et de réalisation du Syndicat Morbihan Energies relatif à des travaux d’extension du réseau d’éclairage de la rue Haute et du lotissement La Chenaie tranche 4 (génie civil) ;

Considérant les modalités de financement proposées par le Syndicat Morbihan énergies pour un montant total de l’opération de 6 670,00 € HT, dont 2 001,00 € HT à la charge du Syndicat et 4 669,00 € HT à la charge de la commune ;

**Décide :**

**Article 1** : La convention de financement et de réalisation du Syndicat Morbihan Energies relatif à des travaux d’extension du réseau d’éclairage de la rue Haute et du lotissement La Chenaie tranche 4 (génie civil), ci-annexée, est approuvée pour le montant de 6 670,00 € HT et sur la durée d’exécution des travaux définis.

Le Maire,  
Patrick BEILLON

